

Décision n°2024.0254/DC/SBP du 3 octobre 2024 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption du guide d'amélioration des pratiques intitulé « Bientraitance et gestion des signaux de maltraitance en établissement - Mise en œuvre en milieu sanitaire, médico-social et social, personnes majeures » et de ses documents associés

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 3 octobre 2024,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 161-37 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Le guide d'amélioration des pratiques intitulé « Bientraitance et gestion des signaux de maltraitance en établissement - Mise en œuvre en milieu sanitaire, médico-social et social, personnes majeures » et ses documents associés, ci-joints, sont adoptés.

Les documents associés sont les suivants :

- un rapport d'élaboration ;
- une synthèse du guide ;
- quatre fiches pratiques :
 - fiche 1. Reconnaître une situation potentielle de maltraitance envers les personnes accueillies ;
 - fiche 2. Rappel de postures professionnelles bientraitantes à adopter avec la personne accueillie ;
 - fiche 3. Prévention des maltraitements (adultes) : aide au repérage des facteurs de risques et des signaux faibles d'alerte ;
 - fiche 4. Prévenir les situations de maltraitements en établissement.
- un document « usager » décliné par secteur (sanitaire, médico-social et social) « Maltraitance en établissement - Comprendre, prévenir, agir et alerter ».

Article 2

Le directeur général de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 3 octobre 2024.

Pour le collège :
Le président de la Haute Autorité de santé,
Pr Lionel COLLET
Signé